



Liquidation , vente au enchères et état des lieux

Par **tiyoyo**, le **02/10/2016** à **11:33**

bonjour,

j'ai un petit local commercial dans lequel c'est installé un cuisiniste, il y a plusieurs cuisine en expo.

en septembre 2015, mise en redressement de son activité
j'ai fait valoir ma créance auprès du mandataire et le fait qu'il occupé mon local.
pas de loyer versé pendant 10 mois de redressement!

le 29 juillet mise en liquidation de l'entreprise .
toujours pas 1 centimes malgré les promesses (verbal) du mandataire

début septembre j'ai reçu un courrier du liquidateur me stipulant la cession de mon bail a réception du courrier.

j'ai donc plusieurs questions:

- ai je le droit de rentrer dans mon local puisque l'on m'a rendu mon bail?

- il y a toujours du matériel et des cuisines avec meubles bas et haut fixé au murs de mon local, on me parle de vente aux enchères et que suite à la vente cela sera démonté, mais que personne ne remettra en état!!

sachant que mon local venait d'être refait a neuf avant location.

est ce normal?

-on m'a dit que tous ce qui est fixé au mur ne peut être retiré lors du vente au enchères , est ce vrai?

j'ai pris contact avec le mandataire, le liquidateur , le commissaire priseur, le greffe du tribunal... et tous le monde se renvoi la patate chaude, ils on pas les clés, la personne qui s'occupe du dossier n'est pas la ..etc

donc si vous avez un peu d'info pour terminer rapidement cette situation je suis preneur!

sachant qu'il s'agit simplement d'une location qui me permet de compléter des revenus déjà maigre et que cela fait 1 an et demi que je paye des frais sans rien récupérer.

d'avance merci
cordialement